

Gouvernance et Dispositif de Gestion des Risques d'Al Barid Bank

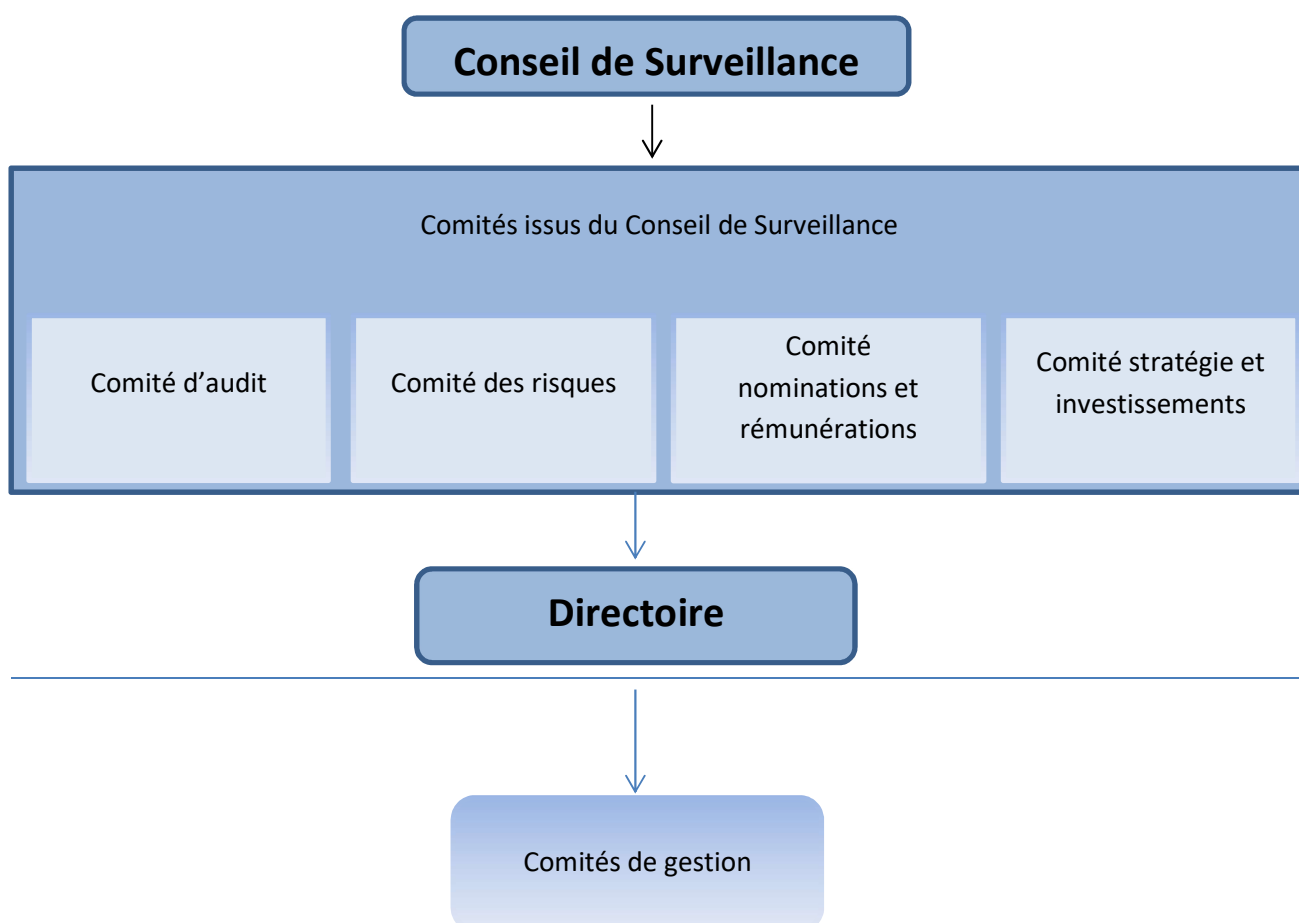
1- Mode de gouvernance

Le mode de gouvernance d'Al Barid Bank repose sur un Conseil de Surveillance et un Directoire chargés de veiller au bon fonctionnement de la Banque.

Le Conseil de Surveillance assume le rôle d'organe d'administration de la banque et le Directoire assume le rôle d'organe de direction.

Le Conseil de Surveillance est assisté par des comités consultatifs spécialisés. Ils contribuent à appréhender en profondeur les différents aspects de l'activité de la banque et à formuler les recommandations permettant au Conseil de Surveillance d'exercer pleinement ses prérogatives.

Le Directoire garantit la cohérence et la convergence des actions et des énergies déployées au sein de la banque. Pour assurer l'efficacité et la coordination des actions, le Directoire supervise les comités de gestion couvrant les différents domaines d'activité de la Banque.



CONSEIL DE SURVEILLANCE

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance de Barid Bank, filiale de Barid Al-Maghrib, compte 9 membres dont un mandat pour le Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie numérique, 4 mandats pour le groupe Barid Al-Maghrib, un mandat pour la caisse de dépôt et de gestion, 2 mandats représentants l'Etat, notamment le Ministère de l'Économie et des Finances et un mandat pour un administrateur indépendant.

M. Ahmed Amin BENDJELLOUN TOUIMI	Membre et Président du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2010 Mandat actuel : 2016-2019 Détient d'autres mandats notamment, au sein du groupe Barid Al-Maghrib Il occupe actuellement, le poste de Directeur Général de Barid Al-Maghrib.
M. Mohammed ABOUHANIFA	Membre et Vice-Président du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2010 Mandat actuel : 2016-2019 Détient d'autres mandats notamment au sein du groupe Barid Al-Maghrib.
Caisse de dépôt et de gestion, représentée par M. Abdellatif ZAGHOUN	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2010 Mandat actuel : 2016-2019
BARID AL MAGHRIB, représentée par M. Ahmed Amin BENDJELLOUN TOUIMI	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2010 Mandat actuel : 2016-2019
M. Abderrahmane SEMMAR	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2017 Mandat actuel : 2017-2019 Détient d'autres mandats notamment au sein de Barid Al-Maghrib et d'autres Établissements Publics. Il occupe actuellement, le poste de Directeur de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation.
M. Moulay Hafid ELALAMY	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2014 Mandat actuel : 2016-2019 Détient plusieurs mandats notamment au sein de Barid Al-Maghrib, d'Établissements Publics et du groupe SAHAM Actuellement, il est Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie numérique.
M. Aziz ALOUANE	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2017 Mandat actuel : 2017-219 Il occupe actuellement, le poste de Chef de la Division de l'Activité Bancaire et de la Stabilité Financière au sein de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures.

M. Adnane MOUDDEN

Membre du Conseil de Surveillance
Premier mandat : 2013
Mandat actuel : 2016-2019
Détient d'autres mandats notamment au sein du groupe Barid Al-Maghrib.

M. Jamal LEMRIDJ

Membre indépendant du Conseil de Surveillance
Premier mandat : 2017
Mandat actuel : 2017-2020

Un des membres du Conseil de Surveillance de la Banque est indépendant.

Un membre du Conseil de Surveillance est, sans préjudice des exigences de compétence et d'expérience, indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation en amont ou en aval, de quelque nature que ce soit, avec la Banque, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre ou altérer son objectivité dans le cadre de l'exercice de ses missions au sein du Conseil de Surveillance. En conséquence, pour être considéré comme indépendant, un membre du Conseil de Surveillance doit, selon la définition de la circulaire n°5/W/16 de Bank Al-Maghrib, satisfaire notamment aux conditions et critères ci-après :

- ne pas avoir été membre de l'organe d'administration de la Banque au cours des six dernières années ;
- ne pas être salarié ou membre de l'organe de direction de la Banque, représentant permanent, salarié ou membre de l'organe d'administration d'un actionnaire ou d'une entreprise que la Banque consolide et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
- ne pas être membre de l'organe de direction ou d'administration d'une entreprise dans laquelle la Banque détient une participation quel que soit le pourcentage de détention et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
- ne pas être membre de l'organe de direction ou d'administration d'une entreprise dans laquelle la Banque dispose d'un mandat au sein de son organe d'administration ou dans laquelle un membre des organes de direction ou d'administration de la Banque, en exercice ou l'ayant été depuis moins de trois ans, détient un mandat au sein de son organe d'administration ;
- ne pas être membre des organes d'administration ou de direction d'un client ou fournisseur significatifs de la Banque ou de son groupe d'appartenance, ou pour lequel la Banque ou, le cas échéant, son groupe en amont et en aval représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien de parenté, jusqu'au deuxième degré, avec un membre de l'organe de direction ou d'administration de la Banque ou son conjoint ;
- ne pas avoir exercé un mandat de commissaire aux comptes au sein de la Banque au cours des trois années précédentes ;
- ne pas avoir exercé un mandat de conseil de la Banque au cours des trois années précédentes.

La qualification de membre indépendant fait l'objet d'un examen du Comité de Nomination et de Rémunération.

ROLE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Les membres du Conseil sont nommés par les actionnaires afin de superviser la gestion des activités de la Banque.

Ainsi le rôle du Conseil de Surveillance a trait à l'examen des décisions de la direction de la Banque, à la pertinence des systèmes et des contrôles, et à la mise en œuvre de ses politiques. Dans le cadre de son rôle, le Conseil de Surveillance prend les décisions importantes en ce qui concerne les grandes orientations, participe à la planification stratégique, et passe en revue le rendement et l'efficacité de la direction de la Banque.

Le Conseil de Surveillance exerce ses fonctions, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur et veille à l'application des bonnes pratiques en matière de gouvernance.

C'est ainsi que le Conseil de Surveillance :

- approuve les orientations stratégiques de la banque,
- procède à la surveillance des activités et des risques,
- examine et approuve les projets de budget annuel qui lui sont présentés par le Directoire
- ratifie, après leur validation par le Comité Stratégie et Investissements, les projets de croissance ou d'investissement à caractère stratégique,
- prend connaissance des principales modifications apportées à l'organigramme de la banque,
- définit le degré d'aversion aux risques et approuve la stratégie et la politique en matière de gestion des risques,
- s'assure de l'adéquation du capital interne au degré d'aversion aux risques et au profil de risque de la banque,
- définit le cadre global de la gouvernance d'Al Barid bank, ses principes et ses valeurs, y compris le code de Déontologie favorisant l'intégrité et la remontée rapide des problèmes à des niveaux élevés de l'organisation et veille à sa diffusion,
- examine les rapports émis par les différents comités spécialisés,
- procède, au moins une fois par an, à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne,
- veille à ce que les transactions avec les parties liées, y compris les opérations intragroupe, soient identifiées, évaluées et soumises à des restrictions appropriées,
- autorise les conventions réglementées,
- approuve une politique de rémunération compatible avec les objectifs à long terme d'Al Barid Bank et visant à prévenir les conflits d'intérêts et à promouvoir une gestion efficace des risques,
- met en place, le cas échéant, des plans adéquats pour le renouvellement de ses membres, ainsi que des principaux dirigeants de la banque,
- prend en considération, dans le cadre de l'accomplissement de ses missions, les intérêts légitimes des actionnaires, des déposants et des autres parties prenantes,
- s'assure que la banque entretient des relations régulières avec les autorités de supervision.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance édicte d'une part les modalités d'organisation, le mode de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du Conseil de Surveillance et, d'autre part, les règles de déontologie qui s'imposent à ses membres. Le règlement intérieur consacre notamment des dispositions sur la formation et la compétence des membres, l'indépendance, le cumul des mandats et la limitation du nombre de renouvellement des mandats, les droits et obligations des membres (en termes de disponibilité, d'assiduité et de respect de la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts), l'évaluation du fonctionnement du Conseil ainsi que l'information des actionnaires

REUNIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil de Surveillance se réunit au siège social ou dans tout autre endroit indiqué dans la convocation, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins quatre (4) fois par an. Des réunions spécifiques portant sur la stratégie, l'organisation, le contrôle interne et la gestion des risques ou tout autre sujet, peuvent être organisées selon les priorités et les besoins.

Les sujets abordés régulièrement par le Conseil de Surveillance sont : rapports trimestriels du Directoire, conventions réglementées, analyse des travaux des comités spécialisés et questions diverses pour information.

COMITES ISSUS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, le Conseil de Surveillance a institué des comités consultatifs spécialisés (désignés ci-après par les « Comités ») chargés d'analyser en profondeur certaines questions spécifiques et de le conseiller à cet effet.

Une charte définissant les missions ainsi que les modalités de fonctionnement et de tenue des réunions de chaque comité est approuvée par le Conseil de Surveillance.

Pour la prise de ses décisions, le Conseil de Surveillance soumet aux Comités toute question entrant dans leur champ de compétence.

Chaque Comité adresse au Conseil de Surveillance un rapport retraçant les conclusions de ses travaux ainsi que les recommandations qu'il estime utiles pour l'amélioration de la gestion de la banque.

Les membres des Comités exercent leurs fonctions en toute indépendance et veillent à sauvegarder leur intégrité et à réaliser leur mission conformément aux objectifs arrêtés.

Les comités spécialisés du Conseil de Surveillance se sont réunis aux fréquences prévues et aux dates préalablement arrêtées. Leurs réunions font toutes l'objet d'un procès-verbal.

Un rapport de synthèse de chaque comité est présenté et commenté au prochain Conseil.

Comité d'audit

Le Comité d'audit se réunit, au moins, une fois par trimestre et chaque fois que l'intérêt de la Banque l'exige.

Attributions

Le Comité examine et émet des recommandations au Conseil de Surveillance au sujet :

- des comptes de la Banque ;

Le Comité assure le suivi de l'activité du contrôle interne à travers les actions suivantes :

- l'appréciation du programme de la fonction du contrôle interne et de la qualité de ses services et ce, en examinant ses rapports et en suivant ses réalisations par rapport au plan annuel qui fait l'objet d'une validation ;
- le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la fonction du contrôle interne par l'examen des comptes rendus de suivi ;
- l'examen du résultat des missions réalisées par les fonctions de contrôle périodique ;
- les reportings sur le suivi des différentes recommandations.

Le Comité d'Audit est composé de :

- | | |
|--|-----------|
| - M. Abderrahmane Semmar | Président |
| - M. Mohammed Abouhanifa | Membre |
| - Représentant de la Direction du Trésor | Membre |

Comité des risques

Le Comité des risques se réunit, au moins, une fois par trimestre et chaque fois que l'intérêt de la Banque l'exige.

Attributions

Le Comité examine la stratégie globale et l'appétence en matière de risques d'Al Barid Bank ainsi que les stratégies risques (risques de crédit, risques de marchés, risques opérationnels ...) et d'assister le Conseil de Surveillance dans ces domaines ;

Le Comité assiste le Conseil de Surveillance dans son rôle de contrôle de la mise en œuvre de cette stratégie par le Directoire et par le responsable de la fonction de gestion des risques ;

Dans le cadre de ses missions, le comité :

- est informé de la désignation des responsables des risques, du contrôle périodique et de la conformité. Ces responsables rendent compte au comité de l'exercice de leurs missions ;

- examine les limites de risques proposées par le Directoire et soumis à l’approbation du Conseil de Surveillance ;
 - donne un avis sur la cartographie des risques ;
 - procède, au moins trimestriellement, au suivi de la situation de la Banque en matière de liquidité et de solvabilité ;
 - examine l’efficacité des politiques et procédures mises en place en matière de risques permettant d’assurer la conformité de l’ensemble des activités aux lois et règlements dans ce domaine;
 - procède au suivi des risques juridiques et principaux dossiers contentieux d’Al Barid Bank ;
- En outre, lors de réunions tenues conjointement avec le comité d’audit, le comité des risques :
- valide annuellement le plan d’audit établi par l’Audit Interne. Il a connaissance des programmes des missions d’audit réalisées, des recommandations formulées et de leur suivi ;
 -

Le Comité des Risques est composé de

- | | |
|--|-----------|
| - M. Jamal Lemridi | Président |
| - M. Adnan Moudden | Membre |
| - Représentant de la Direction du Trésor | Membre |
| - Représentant de la DEPP | Membre |

Comité nominations et rémunérations

Le Comité nominations et des rémunérations se réunit aussi souvent que nécessaire et, dans la mesure du possible, au moins deux fois par an.

Attributions

Le Comité est chargé d’examiner et de faire des propositions ou des recommandations au Conseil de Surveillance sur les sujets suivants :

- La composition du Conseil de Surveillance et de ses comités ;
- La nomination des membres des instances de gouvernance de la Banque ;
- La politique de rémunération de manière générale et particulièrement les éléments de rémunération et les avantages dont bénéficient les membres des instances de gouvernance de la Banque.

Le Comité des Nominations et des Risques est composé de :

- | | |
|------------------------------------|-----------|
| - M. Ahmed Amin Bendjelloun Touimi | Président |
| - M. Abdellatif Zaghoun | Membre |

Comité stratégie et investissements

Le Comité Stratégie et Investissements se réunit aussi souvent que nécessaire et, dans la mesure du possible, au moins deux fois par an.

Attributions

Le Comité est chargé d'examiner les questions relevant de la stratégie de la Banque. A ce titre, il procède à :

- L'évaluation de la position stratégique de la Banque compte tenu de l'évolution de son environnement ainsi que les axes de développement à moyen et à long terme ;
- L'étude des projets de développement de la banque notamment en matière de :
 - o Croissance externe : opérations de création, d'acquisition ou de cession de filiale ;
 - o Opérations sur le capital de la Banque.
- L'appréciation des risques liés à ces projets et opérations.

Le Comité examine toute question soulevée par le Conseil de surveillance en matière de stratégie, investissement, croissance interne et externe.

Le Comité Stratégie et Investissements est composé de :

- | | |
|------------------------------------|-----------|
| - M. Ahmed Amin Bendjelloun Touimi | Président |
| - M. Abdellatif Zagnoun | Membre |
| - M. Aziz Alouane | Membre |
| - M. Jamal Lemridi | Membre |

DIRECTOIRE

COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de 3 ans par le Conseil de Surveillance, qui confère à l'un d'eux la qualité de Président.

Le Directoire de la Banque est composé de 3 membres :

M. Redouane NAJM-EDDINE	<p>Membre et Président du Directoire Premier mandat : 2010 Mandat actuel : 2016-2019 Détient d'autres mandats notamment au sein du groupe Barid Al-Maghrib.</p> <p>Il assure dans le cadre du Directoire la gestion quotidienne de la Banque et représente celle-ci vis-à-vis des tiers.</p>
M. M'hamed EL MOUSSAOUI	<p>Membre du Directoire Premier mandat : 2010 Mandat actuel : 2016-2019 Détient d'autres mandats notamment au sein du groupe Barid Al-Maghrib.</p> <p>Il occupe actuellement le poste de Directeur Général Adjoint en charge du Support et Technologie.</p>
M. Youssef BELHADJ	<p>Membre du Directoire Premier mandat : 2016 Mandat actuel : 2016-2019 Détient un mandat d'administrateur de Barid Cash.</p> <p>Il occupe actuellement le poste de membre du Directoire en charge de la Banque Commerciale.</p>

ROLE DU DIRECTOIRE

Le Directoire est l'organe exécutif d'Al Barid Bank, il assure la gestion de la Banque, sous le contrôle du Conseil de Surveillance.

Le Directoire prend ses décisions de manière collégiale et veille à la cohérence permanente entre les divers objectifs de rentabilité, de développement, de profil de risque et d'adéquation des fonds propres.

Il exerce ses fonctions dans le respect des dispositions légales et réglementaires et veille à l'application des bonnes pratiques de gouvernance.

Un règlement intérieur fixe de façon détaillée ses différentes obligations et précise les règles de son fonctionnement.

REUNIONS DU DIRECTOIRE

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la banque l'exige et au minimum une fois au cours de chaque trimestre, sur convocation de son Président, ou suivant un calendrier préétabli fixé par le Directoire à l'initiative du Président pour délibérer sur les questions relevant des prérogatives du Directoire.

Les sujets abordés régulièrement par le Directoire ont trait à la gestion courante de la Banque, à sa stratégie et ses orientations opérationnelles.

COMITES ISSUS DU DIRECTOIRE

Soucieux du respect des dispositions légales, réglementaires et des bonnes pratiques de gouvernance, il a été procédé en 2017 à une nouvelle organisation des comités de gestion.

Ci-après les différents comités de gestion, leurs principales attributions et leur fréquence courant l'année 2017:

Comités	Attributions	Fréquence
Comité Exécutif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre les orientations telles que fixées par le Conseil de Surveillance et le Directoire ; ▪ Suivi de la mise en œuvre du plan de développement stratégique ; ▪ Décider des propositions d'investissement, d'acquisition, de placement, de cession, de recrutement, de communication et de commercialisation de produits, de crédits, de partenariats, de gestion commerciale, des risques, de gestion comptable et financière, et de manière générale toute proposition dont les attributions dépassent celles des comités ad hoc ▪ Suivre régulièrement les réalisations de la banque sur l'ensemble des sujets majeurs (commercial, risques, etc) ; ▪ Évaluer et émettre des propositions sur : <ul style="list-style-type: none"> • les orientations, les objectifs stratégiques et les programmes d'actions d'ABB et veiller au suivi de leur mise en œuvre ; • la politique de partenariats de la Banque et suivi des accords de partenariat stratégique; ▪ Initier les projets impactant le fonctionnement et le développement de la Banque. ▪ Émettre au besoin et tant que nécessaire un avis sur les sujets et thématiques qui lui sont soumis; ▪ Procéder à l'ensemble des arbitrages qui lui sont soumis ; ▪ Analyse de la veille stratégique et commerciale. 	Quinzaine
Comité de Direction	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Représente l'instance de réflexion, de concertation et d'échange sur les orientations opérationnelles de la Banque ; ▪ Suit l'activité et les réalisations de chaque Direction de la Banque et assure la coordination entre les différentes entités de la Banque ; ▪ Permet d'assurer la communication entre le Directoire, les Pôles, et les différentes Directions transverses ; ▪ Permet de Communiquer des informations générales relatives à la vie de la Banque. 	Trimestriel

Comité ALM et Placements	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir, mettre en œuvre et assurer un suivi de la gestion du bilan ; ▪ Protéger les marges d'intérêt de la Banque contre toute évolution défavorable des conditions du marché afin de garantir la pérennité et la continuité des résultats ; ▪ Décider des placements et procéder aux arbitrages conformément à la Politique de placement et dans les limites risques approuvées par le Conseil de Surveillance ; ▪ Suivre les indicateurs de risques relatifs aux positions et placement de la Banque ; ▪ Donner plus de visibilité sur les emplois et sur les ressources de la Banque avec maintien des risques financiers de la Banque à des niveaux acceptables ; ▪ Anticiper l'évolution de l'environnement financier et réglementaire de la Banque et intégrer leur impact sur les grands équilibres du bilan ; ▪ Assurer une gestion dynamique des fonds propres de la Banque et leur adéquation aux différentes contraintes réglementaires et aux seuils de tolérance fixés en interne ; ▪ Assurer le pilotage des différentes activités par une meilleure gestion du couple gestion / rentabilité ▪ Contribuer à la définition de la stratégie financière et assurer le suivi des décisions prises, notamment dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du système de tarification des crédits à la clientèle ; - Gestion de la liquidité à moyen et long terme ; - Gestion dynamique des fonds propres. 	Trimestriel
Comité Global des Risques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Supervise le dispositif mis en place pour la gestion des risques (crédits, marchés et opérationnels) ; ▪ Suit l'évolution de la cartographie des risques ; ▪ S'assure que les actions relatives au plan d'atténuation des risques sont bien mises en place ; ▪ Suit l'avancement des travaux liés au Plan de Continuité d'Activité ; ▪ S'assure que les exigences réglementaires édictées par Bank Al Maghrib sont respectées. 	Trimestriel
Comité Contrôle Interne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Veille sur la cohérence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne compte tenu du profil de risque de la banque et des exigences réglementaires édictées par Bank Al-Maghrib ; ▪ Assure le suivi des actions de contrôle permanent et périodique, ainsi que les actions d'amélioration des processus en vue d'atténuer les risques. 	Trimestriel
Comité relations clientèle et Qualité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Surveiller la qualité de service à travers l'évolution des indicateurs, l'analyse des constats et la proposition des objectifs d'amélioration ; ▪ Améliorer la qualité de service et la satisfaction client de manière continue ; ▪ Analyser les résultats des enquêtes de satisfaction et des visites mystères et propose des actions d'amélioration au bénéfice du client ; ▪ Décider les améliorations du système de management de la Qualité ; ▪ Veiller sur l'efficacité du processus de traitement des réclamations et l'amélioration des process qui sont à leur origine ; ▪ Analyser les dysfonctionnements relevés et mise en place des actions correctives. 	Semestriel
Comité Conformité et Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place les mécanismes de conformité et gouvernance relevant de ses compétences et suivre leur déploiement ; ▪ Suivre les réalisations et projets relatifs à la conformité ; ▪ Examiner les règles de gouvernance de la Banque ; ▪ Suivre le déploiement des règles de déontologie actées par la Banque ; ▪ Veiller à la sensibilisation des différentes entités de la Banque concernant 	Semestriel

les règles de gouvernances règlementaires et procédurales en vigueur.		
Comité Réseau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suit les réalisations commerciales des régions par rapport aux objectifs ; ▪ Coordonne les actions de pilotage du réseau ; ▪ Assure une interface entre le réseau et le siège ; ▪ Suit les besoins de fonctionnement du réseau ; ▪ Suit les lancements de nouveaux produits. 	Trimestriel
Comité commercial	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse les réalisations commerciales ; ▪ Valide et supervise les activités commerciales en fonction de la stratégie de la Banque ; ▪ Passe en revue les actions du Développement Commercial ; ▪ Suit les actions de marketing, de communication et permet de : <ul style="list-style-type: none"> - Valider les plans d'actions relatifs aux nouveaux produits à lancer ; - Faire le point sur les différentes campagnes de communication ; - Présenter les différentes études et benchmarks réalisés ; - Faire le point sur la veille concurrentielle. 	Mensuel
Comité achats	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivre, délibérer et arbitrer de la passation des marchés suivant le règlement des marchés et les procédures internes ; ▪ Met en œuvre la politique de réduction des coûts d'achat ; ▪ Propose toutes modifications et amendements du Règlement des marchés, modalités et conditions de passation des marchés, composition des commissions. 	Mensuel
Comité des crédits	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Statuer sur les dossiers de crédits immobiliers ou à la consommation suivant les pouvoirs d'octroi ; ▪ Statuer sur les demandes de dérogations dans le respect des procédures internes ; ▪ 	Continu
Comité SI	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation des projets SI ; ▪ Pilotage des projets SI et exposé de leur état d'avancement ; ▪ Exécution et suivi des orientations stratégiques décidées par les entités dirigeantes ABB ; ▪ Prise en charge des besoins exprimés par les entités ABB. 	Bimestriel
Comité RH	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir les actions à mener par les entités concernées en matière de gestion des ressources humaines ; ▪ Assurer la politique de développement du capital humain (recrutement, nomination etc.) ; ▪ Piloter la gestion des affaires administratives et de rémunération et en assurer le suivi ; ▪ Mettre en place les orientations pour la mise en place des procédures internes et du règlement intérieur. 	Trimestriel
Comité de suivi des plans de développement et pilotage stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Procéder au suivi des plans de développement ; ▪ Veiller à la mise en place des outils de pilotage stratégique ; ▪ Procéder aux arbitrages en matière de mise en œuvre des actions liées au plan de développement. 	Trimestriel

2- Principaux acteurs de la gestion des risques

La gestion des risques de la Banque est supervisée par le Conseil de Surveillance, ses comités spécialisés, notamment le Comité d'Audit et le Comité des Risques. La gestion courante est assurée par les différents acteurs sous la conduite du Directoire.

La gestion des risques est encadrée par une politique globale validée par le Conseil de Surveillance qui a également validé la politique de placement.

Les acteurs du dispositif de gestion des risques et de contrôle sont les suivants :

Secrétariat Général

Ce pôle a, notamment, pour mission de mettre en place un dispositif robuste de maîtrise des risques tenant compte du développement des activités de la Banque.

Risk Management

Rattaché au Secrétariat Général, le Risk Management a pour mission principale de mettre en place un dispositif de gestion des risques conforme aux exigences réglementaires et aux meilleures pratiques. Dans l'exercice de ses fonctions, il concilie une totale indépendance par rapport aux métiers et une collaboration étroite avec les entités opérationnelles qui sont responsables, en premier ressort, des opérations qu'elles réalisent.

Dans ce cadre, le Risk Management :

- Contribue à la définition et la mise à jour de la politique de gestion globale des risques ;
- Propose les limites risques de la banque et suit leur respect par les opérationnels ;
- Met en œuvre le dispositif de pilotage et de suivi de ces risques et rend compte régulièrement de leur nature et leur ampleur au Directoire et aux comités spécialisés du Conseil de Surveillance ;
- Recense et évalue l'ensemble des risques encourus par la Banque ;
- Met en place, en concertation avec les Directions Métiers, les plans d'action pour la réduction des risques majeurs ;
- Définit les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques ;
- Met en place un dispositif de continuité d'activité conforme aux exigences réglementaires ;
- S'assure de l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au niveau des risques ;
- Tient les instances de gouvernance de la banque informées de l'exposition de la banque à l'ensemble des risques encourus ;
- Conduit régulièrement des stress-tests pour évaluer la robustesse de la Banque face à des chocs majeurs mais probables ;
- Produit les reporting risques internes et réglementaires.

Le Risk-Management s'articule autour de quatre entités : Risques Opérationnels, Risques de Crédits, Risques de Marché et Plan de Continuité des Activités.

Pour réaliser ses travaux, la fonction Risk Management, au même titre que les autres fonctions de contrôle permanent et périodique, a accès en mode consultation, à l'ensemble des reportings et systèmes opérants de la banque.

Division Conformité & Division Juridique et Contentieux

Ces deux entités veillent à la conformité de la Banque aux lois et règlements en vigueur et assurent la veille juridique et réglementaire.

Audit Interne et Inspection

Ces entités sont en charge du contrôle périodique de l'ensemble des activités et process de traitement de la banque.

En termes de rattachement hiérarchique, cette entité dépend directement du Président du Directoire.

Direction Crédits

Cette entité a pour mission principale de veiller à la qualité des engagements de la Banque et de mettre en œuvre la politique de crédit validée par les instances de gouvernance de la Banque.

Elle a pour rôle de veiller au bon déroulement des processus de traitement des dossiers de crédit.

Direction Contrôle Permanent

Cette entité est en charge de la conception et de l'animation du dispositif de contrôle permanent dans toutes les lignes métiers de la banque.

Elle est structurée en deux Divisions, l'une en charge du contrôle du réseau et l'autre des entités centrales (Finances, back-office, etc.).

Quant à la Division Contrôle Permanent des Fonctions Centrales, elle est en charge de la mise en œuvre des diligences du contrôle permanent au niveau des entités centrales d'Al Barid Bank. Elle est structurée en :

- Service contrôle interne de la Direction des Traitements et Flux regroupant l'ensemble des centres de traitement Back office.
- Service contrôle interne SI est en charge de la conception, la structuration, le déploiement et le suivi de la mise en œuvre du dispositif de contrôle permanent au sein de la Direction Systèmes d'Informations.
- Service contrôle interne Finances, RH, crédit et juridique.
- Service Contrôle Achats.

Recouvrement

Le Recouvrement a pour mission de recouvrer les créances impayées, à travers différentes actions de relances (appels téléphoniques, lettres de mise en demeure...) et contribuer ainsi à réduire le coût du risque.

Contrôle de Gestion et ALM

La gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire relèvent en partie de la responsabilité de la Division Contrôle de Gestion et ALM.

Normes et Sécurité des Systèmes d'Information

Cette entité est en charge de l'élaboration des normes de sécurité informatique et contrôle leur respect permettant la maîtrise des risques SI.

Directions opérationnelles

Les Directions opérationnelles (Commercial, Traitements et Flux, Activités de Marché, Moyens Généraux...) intègrent la dimension risque dans le cadre de la gestion quotidienne de leurs activités. La Division Risk Management leur apporte son soutien méthodologique pour les aider à identifier, évaluer et gérer leurs risques.

3- Contrôle Interne

Le dispositif de contrôle interne de la Banque tient compte des usages professionnels les plus reconnus en la matière, notamment la réglementation régissant les établissements de crédit, les recommandations du Code Marocain des Bonnes Pratiques de Gouvernance des Entreprises et Etablissements Publics, ainsi que les recommandations du Comité de Bâle.

3-1 Organisation générale du Contrôle Interne

Le Contrôle Interne est organisé en Contrôle Permanent et Contrôle Périodique :

- Le Contrôle Permanent est assuré en premier lieu par les opérationnels et en second lieu par des fonctions spécialisées au sein des entités. En troisième lieu, une entité indépendante et dédiée est en charge des travaux de conception et de suivi de la mise œuvre des contrôles.
- Le Contrôle Périodique est assuré au moyen de missions, par des ressources autres que celles intervenant dans le Contrôle Permanent. Il est exercé par l'Audit Interne et l'Inspection.

Le Conseil de Surveillance procède, au moins une fois par an, à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Al Barid Bank dispose de chartes d'audit interne, de conformité et de contrôle interne validées par les instances de gouvernance, qui spécifient notamment les principes généraux, les missions, les attributions et les moyens alloués à ces fonctions.

3-2 Niveaux de Contrôle

L'architecture générale du Contrôle Interne est structurée en quatre niveaux :

- niveau 1 : Contrôles effectués par les opérationnels (Autocontrôle)
- niveau 2 : Contrôles effectués par les responsables hiérarchiques, les contrôleurs du réseau et les contrôleurs internes des fonctions centrales
- niveau 3 : Contrôles/travaux effectués par les structures dédiées au pilotage du contrôle permanent (Conformité)
- niveau 4 : Contrôles effectués par les structures dédiées au contrôle périodique (Audit et Inspection).

En outre, l'ensemble des processus de la Banque est organisé de manière à assurer, au long de toutes les étapes, une totale indépendance entre les unités opérationnelles chargée de l'exécution des opérations et les unités qui assurent la validation et la comptabilisation.

3-3 Moyens mis à la disposition des différents organes en charge du contrôle interne

Moyens humains :

Les différents organes du contrôle interne sont dotés de moyens humains dédiés leur permettant d'assurer leurs missions dans des conditions adéquates.

Moyens techniques :

Al Barid Bank dispose d'une solution progicielle de « gestion des risques, contrôle, et audit interne » conformément aux exigences réglementaires. Cette solution permet la gestion du référentiel des Risques et contrôles de façon automatisée et sécurisée, de garantir la bonne exécution des plans d'audit et de contrôle et l'enregistrement des résultats d'interventions et de produire des indicateurs et reporting destinés aux instances de gouvernance de la Banque.

D'autres outils d'information et de pilotage, notamment ceux du contrôle de gestion sont mis en place pour mesurer les risques et la rentabilité.

4- Gestion des principaux risques de la Banque :

La répartition des risques pondérés par nature est comme suit :

	Risques Pondérés (en KDH)	
	déc.-17	déc.-16
Risques de crédit	4 362 695	2 753 939
Risques de marché	6 836 754	6 943 931
Risques opérationnels	3 215 528	3 191 406
Total	14 414 977	12 89 276

4-1- Risques de crédit

L'offre-crédit d'Al Barid Bank se compose actuellement des trois produits suivants :

- Le crédit immobilier
- Le crédit à la consommation
- L'avance sur salaire

Al Barid Bank a mis en place, en conformité avec les exigences réglementaires, un dispositif de gestion des risques de crédit ayant pour objectif de préserver la santé et la qualité de l'ensemble des créances détenues sur les particuliers au titre des crédits immobiliers, crédits à la consommation et avances sur salaires.

Ce dispositif, conforme à la politique globale de gestion des risques, validée par les instances de gouvernance de la Banque, se caractérise par les éléments suivants :

- Une séparation nette entre les entités en charge du montage des dossiers de crédit, de l'octroi et de la gestion des risques de crédit ;

- Une analyse-risque détaillée des demandes de crédit avant octroi ;
- Des plafonds par bénéficiaire de crédits
- Une tarification des crédits indexée sur le profil de risque des emprunteurs ;
- Un système de délégation de pouvoirs de signature pour l'octroi des crédits
- Une analyse du comportement et comptes des clients post-octroi des crédits ;
- Un dispositif de gestion des crédits sensibles
- Une gestion réactive du recouvrement amiable
- Une gestion rigoureuse du contentieux.

Les dossiers de crédit contiennent l'ensemble des pièces justificatives exigées par la réglementation de la banque centrale et qui permettent de s'assurer de la solvabilité du client préalablement au déblocage des crédits. Ces dossiers sont revus périodiquement pour s'assurer de leur exhaustivité.

Le provisionnement des créances en souffrance se fait conformément à la circulaire 19/G de la banque centrale. Le processus de déclassement des créances en souffrance est déroulé trimestriellement en associant l'ensemble des acteurs concernés (notamment réseau, crédits, recouvrement, risques, juridique, contentieux, comptabilité, traitements et SI) avec la validation du Directoire.

A fin décembre 2017, le montant des risques pondérés de crédit s'élève à 4 362 695 KMAD comme le montre le tableau suivant :

	Risques Pondérés (en KDH)	
	Décembre 2017	Décembre 2016
Risques de crédit	4 362 695	2 753 939

Le tableau ci-dessous renseigne sur la répartition du risque de crédit par segment :

Segment	déc-17		déc-16		Variation	
	Actifs pondérés	Exigences en Fonds Propres	Actifs pondérés	Exigences en Fonds Propres	Actifs pondérés	Exigences en Fonds Propres
Risque souverain	-	-	-	-	-	-
Risque sur les établissements de crédit	151 662	12 133	34 900	2 792	116 762	9 341
Risque sur les entreprises	196 258	15 701	715 033	57 203	- 518 775	- 41 502
Risque clientèle de détail	1 842 209	147 377	1 582 120	126 570	260 088	20 807
Risque autres actifs	2 172 566	173 805	421 885	33 751	1 750 682	140 055
Total	4 362 695	349 016	2 753 939	220 315	1 608 756	128 700

Comme Al Barid Bank n'a pas d'exposition sur des contreparties à l'étranger, l'ensemble de ses risques pondérés sont logés au Maroc.

4-2- Risque de concentration

Le risque de concentration est mesuré au travers des ratios de division des risques par contrepartie ou groupe de contreparties appartenant à un même groupe d'intérêt.

Al Barid Bank veille au respect des coefficients maximum de division des risques fixés par la banque centrale ainsi que des limites-risques internes. Ainsi, à fin décembre 2017, la Banque n'enregistre aucun dépassement du CMDR.

L'état B23 (repris ci-après), présente les contreparties dont les engagements pondérés sont supérieurs ou égaux à 10% des fonds propres de la Banque.

4-3- Risques de marché

Du fait de la détention de positions en devises et d'un portefeuille de transaction et de placement, Al Barid Bank est exposée au risque de change et au risque de taux.

La mesure du risque de taux se fait à travers le calcul des sensibilités et durations du portefeuille ainsi qu'à travers la réalisation de stress-tests mesurant l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la valorisation globale du portefeuille-titres de la banque.

Le risque de change est géré au travers du suivi quotidien de la position de change et du contrôle du respect des limites-risques fixées en interne.

Les placements de la Banque sont encadrés par une politique de placement validée par le Conseil de Surveillance.

Notons que l'ensemble des activités de marché sont soumises à des limites-risques. Ces limites sont déclinées par instrument, par contrepartie, par transaction, par intervenant...

Le contrôle des limites est effectué par le Risk Management.

A fin décembre 2017, le montant des risques pondérés de marché s'élève à :

	Risques Pondérés (en KDH)	
	Décembre 2017	Décembre 2016
Risques de marché	6 836 754	6 943 931

La déclinaison des risques de marché par nature est fournie par le tableau suivant :

	déc.-17	déc.-16	Variation
Risque de change pondéré	131 369	117 231	14 138
Risque de taux pondéré	6 705 385	6 826 700	- 121 315
Total risques de marché pondérés	6 836 754	6 943 931	- 107 177

Concernant le risque de taux, il est composé :

- du risque général qui est calculé selon la méthode de l'échéancier
- et du risque spécifique qui est fonction de la nature de l'émetteur du titre et de la maturité :

	31.12.2017	31.12.2016	Variation
Exigence en fonds propres au titre du risque général de taux en KMAD	323 925	310 080	13 845
Exigence en fonds propres au titre du risque spécifique en KMAD	212 506	236 056	- 23 550
Total des exigences en fonds propres au titre du risque de taux	536 431	546 136	- 9 705
Risques de taux pondéré	6 705 385	6 826 700	- 121 315

Les principaux risques de marché encourus par Al Barid Bank sont :

- le risque de taux
- le risque de change

- Le risque de taux :

Ce risque correspond au risque de variation de la valeur des positions ou au risque de variation des flux de trésorerie future d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêts sur le marché.

- Le risque de change :

Ce risque correspond au risque de variation d'une position ou d'un instrument financier du fait de l'évolution des cours de change sur le marché.

Il est mesuré par la position de change qui est suivie quotidiennement.

Les limites d'encadrement du risque de change intègrent la position par devise, la position globale, la position courte et la limite de stop loss. Elles sont déterminées sur la base des limites réglementaires.

Ces limites sont déterminées sur la base des limites réglementaires.

Les limites sont fixées pour chaque type d'exposition par le Conseil de Surveillance, via le Comité des Risques, . Elles peuvent être révisées en fonction des besoins des lignes de produits et de l'évolution des marchés.

Conformément aux meilleures pratiques de la profession, Al Barid Bank a instauré un système de stop loss par produit qui repose sur la clôture immédiate d'une position générant une perte à l'atteinte d'un niveau prédéterminé.

Le Contrôle des risques de marché se fait en procédant à la comparaison des différentes mesures de risques avec les limites correspondant dont le respect incombe en permanence aux lignes de produits de la Salle des Marchés.

Les fonctions de contrôle relatives au suivi des risques de marché sont principalement assurées par les entités Middle Office & Risk Management de la Banque;

Les entités Middle Office & Risk Management sont indépendantes du Front Office.

La politique de gestion des risques de marché est mise en œuvre comme suit :

- Identification des risques
- Evaluation des risques
- Maîtrise des risques
- Gestion opérationnelle des risques
- Surveillance des risques
- Reporting des risques

4-4- Risques Opérationnels :

La mise en place du dispositif de gestion des risques opérationnels (GRO) s'inscrit dans le cadre de la réforme «Bâle 2» et de sa déclinaison pour le Maroc par la Directive DN/29/G/2007, édictée par Bank Al Maghrib le 13 avril 2007.

Le risque opérationnel est défini par Bank Al Maghrib, comme étant «un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs». Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Le dispositif mis en place pour gérer les risques opérationnels se base sur des procédures opérationnelles écrites qui prévoient pour chaque activité la sécurité des transactions, la séparation des fonctions et l'efficacité du traitement des opérations.

Il se base également sur l'application des règles comptables découlant du plan comptable des établissements de crédit, la justification des comptes et la préservation de la piste d'audit.

La Banque dispose d'un Plan de Secours Informatique (PSI) avec un site de back-up distant qui prévoit, en cas de sinistre, le basculement des activités sur ce site en réduisant les délais de réplication, le basculement des lignes téléphoniques, et le redéploiement des équipes.

La sécurité des systèmes d'information de la Banque est coordonnée par une Direction dédiée indépendante incluant un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI).

La Direction des Normes et Sécurité des Systèmes d'Information veille au respect des normes en la matière et conduit les réalisations y afférentes : formation et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs de la Banque, test d'intrusion, etc. Elle coordonne la mise en œuvre des différentes actions entreprises dans le cadre des opérations de suivi et de contrôle, ainsi que les projets renforcement de la sécurité du SI (normes & standards, traçabilité, habilitations, audits et contrôle, secours informatique, sécurité opérationnelle).

Le dispositif de gestion des risques opérationnels d'Al Barid Bank est caractérisé par :

- Une cartographie des risques couvrant l'ensemble des activités métiers et supports de la banque. Cette cartographie des risques est mise à jour régulièrement pour intégrer les

risques liés aux nouvelles activités et/ou engendrés par des changements réglementaires ou de process ;

- Des plans d'atténuation des risques déclinés par activité/direction ;
- Un dispositif de collecte des incidents opérationnels permettant de remonter l'ensemble des pertes subies par la banque et de suivre ces incidents jusqu'à leur résolution/clôture définitive ;
- Un plan de continuité d'activité permettant à la banque de faire face à des événements exceptionnels entravant la bonne marche de ses activités ;
- Un reporting-risque opérationnel permettant de renseigner le top management et l'ensemble des entités concernées sur l'évolution du profil de risque opérationnel de la banque
- Un suivi des activités externalisées

A fin décembre 2017, le montant des risques opérationnels pondérés s'élève à :

	Risques Pondérés (en KDH)	
	Décembre 2017	Décembre 2016
Risques opérationnels	3 215 528	3 191 406

5- Risques de liquidité et de taux dans le portefeuille bancaire

Al Barid Bank veille en permanence à la conservation d'un stock d'actifs liquides lui permettant de faire face à tout moment à ses engagements. Elle veille aussi à maintenir de bonnes relations avec les principaux acteurs du marché.

Le risque de liquidité est mesuré au travers du calcul des gaps de liquidité, du ratio réglementaire de liquidité ainsi qu'à travers la réalisation d'un ensemble de stress-tests de liquidité.

Au 31/12/2017, Al Barid Bank confirme le respect du ratio de liquidité prescrit par Bank Al-Maghrib. Il se situe à 439,8% pour une limite réglementaire fixée à 100%.

La Banque effectue régulièrement des prévisions de liquidité et de trésorerie intégrant différentes hypothèses d'évolution des activités et des scénarii d'évolution des marchés pour s'assurer de l'efficacité des mesures prises et ajuster les plans d'action en continu.

Le risque de taux est mesuré à travers la mesure de l'impact d'un choc de taux sur les résultats et le PNB de la banque et sur sa valeur économique.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle d'une hausse des taux de 200 points de base, sur une période de 12 mois (court terme), sur le revenu net d'intérêt à fin juin et à fin décembre 2017.

	Décembre 2017	Décembre 2016
Impact sur le bénéfice (en millions de dirhams)	56	47
Par rapport au produit net bancaire	2,99%	2,56%

6. Fonds Propres et Ratio de solvabilité :

6.1. Les fonds propres réglementaires de la Banque se présentent comme suit :

	Décembre 2017	Décembre 2016
Fonds propres de base/ Fonds propres de catégorie 1	1 461 967	1 372 494
Fonds propres de catégorie 2	607 223	244 646
Fonds propres réglementaires	2 069 190	1 617 140

Il est à noter que les fonds propres de catégorie 2 de la Banque intègrent deux dettes subordonnées pour un montant global de 600 MDH. La première s'étale sur une maturité de 10 ans, avec date de jouissance le 20/10/15 et date d'échéance le 20/10/2025. La seconde s'étale également sur une maturité de 10 ans, avec date de jouissance le 29/12/17 et date d'échéance le 29/12/2027.

6.2 La composition des fonds propres est détaillée dans les tableaux suivants :

	déc.-17	déc.-16	Variation
Capital	976 772	976 772	-
Réserve légale	40 221	33 227	6 994
Report à nouveau (+/-)	764 202	631 321	132 881
Résultat net de l'exercice (+/-)	132 144	139 875	-7 731
Eléments déduits des fonds propres	- 451 372	- 408 701	- 42 671
Fonds propres CET1	1 461 967	1 372 494	89 473
Fonds propres AT1	-	-	-
Fonds propres de catégorie 1	1 461 967	1 372 494	89 473

	déc.-17	déc.-16	Variation
Provisions pour risques généraux	30 257	34 424	- 4 167
Plus-values sur titres de placement	95 961	75 077	20 884
Dettes subordonnées	602 668	300 000	302 668
Dispositions transitoires	- 121 662	- 164 855	43 192
Fonds propres de catégorie 2	607 223	244 646	362 577

	déc.-17	déc.-16	Variation
Total Fonds propres réglementaires	2 069 190	1 617 140	452 050

Les éléments déduits des fonds propres de base correspondent aux immobilisations incorporelles.

6.3 Pour le calcul des exigences en fonds propres, Al Barid Bank retient les approches suivantes :

Risque Bâlois	Approche retenue par AL BARID BANK
Risque de crédit	Approche standard
Risque de marché	Approche standard/ méthode de l'échéancier pour le risque de taux
Risques Opérationnels	approche BIA

En application de ces approches, les exigences en fonds propres s'élèvent à :

	Décembre 2017	Décembre 2016
Risque de crédit	349 016	220 315
Risques de marché	546 940	555 514
Risques Opérationnels	257 242	255 312
Total	1 153 198	1 031 141

6.4. Les ratios de solvabilité et Tier-one se présentent comme suit :

	Décembre 2017	Décembre 2016
Ratio de solvabilité	14,35%	12,55%
Ratio Tier-one	10,14%	10,65%

7. Gestion du capital et adéquation des fonds propres

L'anticipation des besoins en fonds propres est un élément-clé du processus de la planification stratégique de la banque. A l'occasion de l'élaboration de son plan quinquennal de développement, la banque calcule de manière prospective ses besoins en fonds propres en tenant compte du niveau prévisionnel des crédits, des placements et de tout autre élément ayant une incidence sur le ratio de solvabilité. Dans le cadre de son dispositif ICAAP, la banque a pour politique d'avoir un niveau des fonds propres qui couvre l'ensemble des risques encourus et un ratio de solvabilité supérieur aux exigences réglementaires minimales.

L'adéquation des fonds propres par rapport aux activités de la Banque est évaluée à travers un dispositif spécifique (ICAAP) qui intègre l'ensemble des besoins actuels et futurs tels qu'ils découlent des plans de développement. Ce dispositif a été validé par le Conseil de Surveillance de la Banque via le comité des risques et permet de répondre aux exigences réglementaires en la matière.

8. Conduite des stress-tests

Un programme de stress-tests a été mis en place par la banque et conduit régulièrement pour tester la solidité de la banque face à des chocs violents mais plausibles. Les résultats de ces stress-tests sont régulièrement portés à la connaissance du Directoire et Conseil de Surveillance et sont communiqués à la Banque Centrale. Globalement, les résultats de ces stress-tests sont satisfaisants sauf pour les chocs multiples.

9. Ratio de liquidité : à fin décembre 2017, le ratio de liquidité s'élève à :

	Décembre 2017	Décembre 2016
Ratio de liquidité	439,84%	324,77%

10. Information sur le Capital :

Le capital social s'élève à 976 771 500 dirhams (neuf cent soixante-seize millions sept cent soixante et onze mille cinq cents dirhams) divisé en 9 767 715 (neuf millions sept cent soixante-sept mille sept cent quinze) actions d'une valeur nominale de cent (100) dirhams chacune, toute de même catégorie.

11. Rémunération du personnel dirigeant :

Conformément à la politique de rémunération de la Banque, les membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent pas de rémunération au titre de jetons de présence.

La rémunération brute annuelle des membres de direction, au titre de l'exercice 2017, s'élève à 23,8 millions de dirhams.

Les prêts accordés à l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance et aux membres de direction s'établissent à 30,0 millions de dirhams à fin 2017.

12. Information sectorielle :

Le marché de la clientèle des Particuliers représente la principale activité de la Banque qui couvre l'ensemble du territoire marocain.

13. Information complémentaire :

La filiale Barid Cash de la banque est spécialisée dans les activités de transfert de fonds. Son total bilan s'élève, au 31 décembre 2017, à 74 millions DH.

14. Etat B23 Concentration des risques sur un même bénéficiaire :

Fonds propres sur base
individuelle au 31/12/2017 :

2 069 190

(en milliers MAD)

Nombre de bénéficiaires	Montant brut global des risques	Dont Crédits par décaissement	Dont Titres de créances et Titres de propriété	Crédits par signature (De financement et de garantie donnés)	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire	Risque net après application des techniques ARC et des déductions
7	2 364 271	0	2 364 271	0	0	1 950 381

15. Etat B31 : ventilation des résultats par pôle d'activité et par zone géographique

1. VENTILATION PAR POLE D'ACTIVITE

En DH

POLE D'ACTIVITE	PRODUIT NET BANCAIRE	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	RESULTAT AVANT IMPOT
- Activité bancaire	1 578 040 981	345 480 376	241 662 109
- Autres activités	-	-	-
<u>TOTAL</u>	1 578 040 981	345 480 376	241 662 109

2. VENTILATION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En DH

POLE D'ACTIVITE	PRODUIT NET BANCAIRE	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	RESULTAT AVANT IMPOT
- MAROC	1 578 040 981	345 480 376	241 662 109
- Autres zones	-	-	-
<u>TOTAL</u>	1 578 040 981	345 480 376	241 662 109